

Ancien cimetière : aménagement d'une parcelle naturelle

Les cimetières naturels permettent de réduire l'empreinte écologique et la pollution des sols en reliant le plus possible les défunts et leurs visiteurs à la nature.

Un espace de l'ancien cimetière de La Madeleine a vocation à être transformé en « parcelle naturelle ».

Par cette 1^{ère} expérimentation, la Ville souhaite proposer un **mode de sépulture alternatif**, plus respectueux de l'environnement, favorisant la végétalisation et à moindre coût pour les familles.

Les cercueils sont composés de bois non traité issu de forêts françaises ou de matériaux recyclés biodégradables et sont ensevelis à même la terre.

Dans la mesure du possible, les soins au défunt sont limités à la présentation du corps et ces derniers sont habillés en fibres naturelles (lin, coton, chanvre...).

Une pierre identifie la sépulture et peut être personnalisée par un épitaphe, une photo ou tout autre symbole.

Après l'inhumation, l'espace est recouvert de broyat. La famille peut alors personnaliser la sépulture en plantant des végétaux s'intégrant dans l'espace naturel, l'utilisation de produits phytosanitaires étant par ailleurs interdite.

Service État-civil - Cimetière

160 rue du Général de Gaulle
59110 La Madeleine
France

[03 20 12 79 77](tel:0320127977)

Du lundi au vendredi : 8h15-12h et 13h30-17h15, le samedi matin de 8h30 à 12h pour l'état-civil.

service-etatcivil@ville-lamadeleine.fr

Publié le 15 novembre 2022